



Centre de la petite enfance  
Ton Ami Pipo

# Politique enfant malade et protocole d'exclusion

Révisée et adoptée par le conseil d'administration

8 mai 2023

## **TABLE DES MATIERES**

---

1	Objectifs du protocole .....	1
2	Soins médicaux / médicaments :.....	1
3	Quand faut-il exclure l'enfant du service de garde? .....	1
4	Quand l'enfant peut-il réintégrer le service de garde? .....	3
5	Tableau de fièvre .....	3
	Références.....	4

# 1 OBJECTIFS DU PROTOCOLE

---

- ♥ Répondre aux besoins des enfants.
- ♥ Minimiser les risques de contagion.
- ♥ Assurer un fonctionnement normal des activités prévues (à l'intérieur du CPE) au sein de l'installation.
- ♥ Guider le personnel pour mieux intervenir dans les situations problématiques relatives à la santé de l'enfant et du groupe.
- ♥ Permettre à la direction de prendre une décision de retrait de l'enfant lorsqu'un état devient critique pour l'enfant ou pour les autres enfants.

# 2 SOINS MÉDICAUX / MÉDICAMENTS :

---

1. Tous les médicaments administrés à votre enfant devront être **prescrits par le médecin**, l'étiquette de la pharmacie y faisant foi **sauf pour les produits suivants** :
  - L'acétaminophène peut être administré sans l'autorisation d'un professionnel de la santé habilité, à condition qu'il le soit conformément au protocole prévu dûment signé par le parent comme stipulé à l'article 121 du RSGÉE.
  - crème solaire sans paba, crème à base d'oxyde de zinc pour le siège, solution orale d'hydratation, gouttes nasales salines, insectifuge, lotion calamine
2. Vous devez fournir le médicament dans le contenant original où il doit être indiqué le nom et le prénom de l'enfant, le nom du médicament, la date d'expiration, la posologie et la durée du traitement.
3. L'employée complètera et signera un formulaire une fois le médicament administré
4. Avant d'administrer de l'acétaminophène à l'enfant, le CPE vérifie :
  - S'il possède l'autorisation signée du parent.
  - Contacte le parent par téléphone pour l'informer de l'état de son enfant et vérifier si l'enfant a reçu une dose d'acétaminophène avant son arrivée au service.
  - Si le parent ne peut être rejoint, l'acétaminophène sera administrée.
  - Une fois l'acétaminophène administré, l'employée complètera et signera le registre de l'administration des médicaments.
5. Si votre enfant présente une plaie, celle-ci devra être complètement couverte d'un pansement adéquat.

# 3 QUAND FAUT-IL EXCLURE L'ENFANT DU SERVICE DE GARDE?

---

Le plus souvent, c'est le comportement de l'enfant qui nous indique s'il est malade. Si l'enfant continue de jouer et de sourire, il n'est probablement pas très malade. Par contre, s'il ne se comporte pas comme d'habitude, il faut peut-être intervenir.

**L'enfant ne doit pas se retrouver en service de garde avec d'autres enfants quand son état de santé l'empêche de participer aux activités quotidiennes du service de garde et s'il nécessite des soins spéciaux importants de la part de son éducatrice.**

C'est le cas, si :

- L'enfant a une fièvre de plus de 38,5°C, **accompagnée ou non** d'autres symptômes comme une éruption cutanée.
- Il a de la difficulté à respirer.
- Si la fréquence des selles est anormalement élevée ou si les selles sont trop abondantes pour être contenues dans la couche.
- S'il a une diarrhée; (2) deux selles liquides **ou** (2) deux vomissements ou plus au cours des 24 dernières heures.
  - o Si l'enfant présente des signes de « gastro » (vomissements, diarrhée), la direction pourrait décider de réintégrer l'enfant qu'après la journée ouvrable suivant les dernières selles liquides ou les derniers vomissements (exemple ; symptômes le lundi = retour au CPE le mercredi).
  - o S'il y a présence de mucus ou du sang dans les selles (une culture de selles est recommandée).

L'exclusion est recommandée par le tableau **« Les infections en milieu de garde »** du Ministère de la Famille. Ceci s'applique dans les situations suivantes :

- Coqueluche
- Diarrhée épidémique
- Impétigo
- Pédiculose (poux)
- Conjonctivite infectieuse (lorsqu'il y a fièvre ou atteinte importante de l'œil)
- Otite moyenne (seulement lorsqu'il y a écoulement de l'oreille)
- Pharyngite et amygdalite à streptocoque et scarlatine
- Une éruption cutanée dont on ignore le diagnostic

Si l'enfant présente l'un de ces malaises durant la journée, les parents seront avisés et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais ou demander à une personne préalablement autorisée à venir chercher l'enfant.

Dans le cas d'enfant malade (maladie contagieuse ou autre), le CPE se garde le droit de refuser ou de retourner l'enfant quand il le jugera opportun.

La direction jugera si elle exige un billet médical pour le retour de l'enfant au service de garde.

En cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou lorsque la maladie est récurrente pour plusieurs enfants, le CPE se réserve le droit de fermer ses locaux suivant les recommandations de la Direction de la Santé Publique.

Si votre enfant souffre d'une maladie infectieuse, vous devez nous en informer dans les plus brefs délais. Votre collaboration est importante afin que nous puissions aviser les autres familles pour préserver la santé de tous les enfants.

## 4 QUAND L'ENFANT PEUT-IL RÉINTÉGRER LE SERVICE DE GARDE?

Lorsque les 3 conditions suivantes sont respectées :

1. Les symptômes ont disparus.
2. Il se sent assez bien pour participer aux activités régulières du service de garde.
3. Il est considéré comme non contagieux.

\*Si l'enfant a dû voir un médecin, un billet médical peut être exigé par la direction pour le retour de l'enfant au service de garde.


## 5 TABLEAU DE FIÈVRE


Variations normales de la température:

- Tympanique: 35,8°C à 38°C -
- Rectale : 36,6°C à 38,4°C

On considère généralement qu'il y a fièvre si la T° est supérieure aux variations normales de la T°.

**\*N.B.** : En temps normal, la température du corps varie selon les enfants, la période du jour, la T° extérieure et les activités en cours. Si l'enfant termine une sieste, attendre 30 minutes avant de prendre sa T°. S'il termine une activité intense, attendre 15 minutes avant de prendre sa température.

Température	Interventions
 <b>Début d'élévation de température corporelle</b> T° tympanique entre 35,8°C et 38°C T° rectale entre 36,6°C et 38,4°C	<p>Si l'état général de l'enfant est bon et qu'il n'exige pas de précautions particulières du point de vue médical, il suffit de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Habiller l'enfant confortablement;</li><li>- Faire boire l'enfant plus souvent (eau, lait, jus de fruits);</li><li>- Jeux calmes;</li><li>- Surveiller l'enfant et reprendre la t° après 60 minutes ou plus tôt si son état général semble se détériorer;</li><li>- Informer les parents de l'état de l'enfant;</li><li>- Vérifier les antécédents (convulsion);</li></ul> <p>Si l'enfant a moins de 2 mois, demander aux parents de venir le chercher immédiatement et de consulter un médecin car le protocole pour l'administration d'acétaminophène ne s'applique pas.</p>

	<p>Lorsqu'il y a fièvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les parents;</li> <li>- Habiller l'enfant légèrement;</li> <li>- Faire boire l'enfant plus souvent (eau, lait, jus de fruits);</li> <li>- Administrer de l'acétaminophène à l'enfant selon les règles prévues au protocole (si le formulaire d'autorisation est signé);</li> </ul>
<p><b>Fièvre :</b></p> <p>T<sup>o</sup> Tympanique supérieure à 38°C</p> <p>T<sup>o</sup> rectale supérieure à 38,4°C</p>	<p>*Noter que l'acétaminophène ne peut être administré :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. à des enfants de moins de 2 mois;</li> <li>2. pour soulager la douleur;</li> <li>3. pendant plus de 48 heures consécutives;</li> <li>4. à des enfants ayant reçu un médicament contenant de l'acétaminophène dans les 4 heures précédentes.</li> </ol>
	<p>Dans ces 4 cas, une autorisation médicale et parentale écrite est nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne jamais utiliser de moyens physiques pour faire baisser la température : bain d'eau froide, alcool à friction, etc.</li> <li>- Surveiller l'enfant et reprendre sa température 1 heure après avoir donné de l'acétaminophène. Demander aux parents de venir chercher l'enfant et de consulter un médecin si : <ul style="list-style-type: none"> <li>o La t<sup>o</sup> ne baisse pas dans l'heure suivant l'application des mesures indiquées plus haut;</li> <li>o La t<sup>o</sup> s'accompagne de symptômes comme la somnolence et des vomissements;</li> <li>o L'état général de l'enfant se détériore;</li> <li>o Une éruption apparaît sur la peau;</li> <li>o L'enfant est âgé de moins de 6 mois.</li> </ul> </li> </ul> <p>Si les parents ne peuvent être joints, appeler les personnes d'urgence pour qu'elles fassent voir l'enfant par un médecin.</p> <p>Si on ne peut joindre personne, <b>la direction contactera le 911</b></p>



## RÉFÉRENCES

Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, Ministère de la famille;

Protocole réglementé pour l'administration d'acétaminophène en service de garde, Ministère de la famille.

La santé des enfants en service de garde éducatifs, Collection Petite enfance, Les publications du Québec;

Tableau «Les infections en milieu de garde», Ministère de la famille